



MAI 2026

RETOUR SUR LE CST DU 19 MAI 2026

Une séance du Comité Social Territorial s'est tenue le 19 mai 2026.

Les rapports suivants étaient présentés pour avis :

✓ Organisation transitoire du Service Qualité et Exécution comptable de la Direction Finances et Commande Publique

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : ABSTENTION
FA-FPT (2 voix) : ABSTENTION
CGT (1 voix) : CONTRE

L'UNSA CD21 s'est abstenu sur ce dossier, cette organisation transitoire suscitant des inquiétudes quant au devenir de certaines missions et, plus particulièrement, à l'avenir de ce service. L'UNSA CD21 restera très vigilante quant à l'éventuelle création d'un Service Facturier (SFACT) ainsi qu'à ses conséquences pour les agents concernés.

✓ Evolution de l'organisation de la Direction des Solidarités Territorialisées et de l'Insertion (DSTI)

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : ABSTENTION
FA-FPT (2 voix) : ABSTENTION
CGT (1 voix) : POUR

L'UNSA CD21 s'est abstenu sur ce dossier en raison des trop nombreuses incertitudes sur l'organisation proposée, qui plongent les agents dans l'inconnu quant à leur avenir.

✓ Organisation de la mission Education au sein de la Direction Jeunesse, Education, Culture et Sports (DJECS)

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : CONTRE
FA-FPT (2 voix) : CONTRE
CGT (1 voix) : CONTRE

Après un premier vote CONTRE lors du CST du 26 février dernier, durant lequel il avait alerté de façon appuyée sur les difficultés organisationnelles de ce service, l'UNSA CD21 a une nouvelle fois voté CONTRE cette nouvelle proposition qui ne résout en rien le manque d'effectifs et la surcharge conséquente de travail rencontrée par les agents, pourtant signalée depuis plusieurs mois. L'UNSA CD21 a demandé le recrutement de renforts humains afin de stabiliser les équipes et leur permettre de retrouver une sérénité dans l'exercice de leurs missions. Cette nouvelle proposition n'a toujours pas été entendue par la collectivité malgré les alertes répétées de l'UNSA CD21.

✓ Rattachement de la Direction Jeunesse, Education, Culture et Sports au Pôle Attractivité et Développement durable des Territoires

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : POUR
FA-FPT (2 voix) : POUR
CGT (1 voix) : POUR

Le syndicat UNSA CD21 a voté POUR ce dossier car cette situation n'est qu'un retour à la situation antérieure.

✓ Réorganisation du Service Travaux Publics de la Direction des Services Techniques Territorialisés

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : POUR
FA-FPT (2 voix) : POUR
CGT (1 voix) : POUR

L'UNSA CD21 a voté POUR ce dossier tout en relayant l'inquiétude des agents sur la pérenité de leurs missions. La collectivité a affirmé qu'elle n'avait aucunement l'intention d'externaliser les missions de ce service.

✓ Frais de déplacement : évolution des règles de modification du guide des déplacements

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : POUR
FA-FPT (2 voix) : ABSTENTION
CGT (1 voix) : CONTRE

Après être intervenu sur deux points précis, l'UNSA CD21 a voté favorablement pour ce dossier :

- la collectivité n'a pas à juger la nature des repas qui pourrait constituer une ingérence dans la vie privée des agents,
- concernant la souscription d'une police d'assurance pour l'utilisation de son véhicule personnel à des fins professionnelles, l'UNSA CD21 a demandé, dans le cas où cela engendrerait un surcoût pour l'agent que la collectivité étudie la possibilité de prendre un contrat collectif (Auto mission).

✓ Elections professionnelles 2026

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : POUR
FA-FPT (2 voix) : POUR
CGT (1 voix) : POUR

✓ Mesures d'apprentissage pour la rentrée 2026

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : POUR
FA-FPT (2 voix) : POUR
CGT (1 voix) : POUR

✓ Fin du recensement des temps partiels par campagne annuelle

AVIS DES OS :
UNSA (7 voix) : POUR
FA-FPT (2 voix) : POUR
CGT (1 voix) : POUR

Les rapports suivants étaient présentés pour information :

- ✓ Bilan Vieille Estivale (VE) 2025
- ✓ Bilan action sociale CNAS - Carte restaurant

DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA CD21

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Directeur Général des Services, cher(e)s collègues,

✓ RIFSEEP

Depuis plusieurs mois, l'UNSA CD21 s'investit pleinement dans la refonte du RIFSEEP. Ce chantier, attendu par les agents, exige une analyse technique rigoureuse des métiers et des missions de chacun. Si nous reconnaissons certaines avancées, des points de blocage majeurs, que nous considérons comme des lignes rouges persistent. Des ajustements techniques restent indispensables.

Monsieur le Directeur Général, vous vous êtes engagé dans une démarche de concertation, en excluant tout passage en force, et nous nous en félicitons. **Toutefois, l'état actuel des travaux ne permet pas encore à l'UNSA CD21 de donner son aval. C'est pourquoi nous demandons la poursuite des échanges afin d'aboutir à un régime indemnitaire réellement valorisant, qui reconnaisse l'engagement professionnel du plus grand nombre. Nous resterons constructifs, mais extrêmement vigilants face aux écueils qui pourraient léser les agents.**

✓ Réduction des effectifs

Parallèlement, un autre sujet nous préoccupe gravement : l'optimisation de la masse salariale.

Sous couvert de « gel sélectif », la collectivité opère en réalité des suppressions de postes dans l'ensemble des services. **Cette politique a une incidence directe : une surcharge de travail pour les agents en place et une montée significative du mécontentement et du mal-être au sein des équipes.**

Paradoxalement, nous voyons fleurir de multiples unités de travail et de nouveaux postes d'encadrement, alors même que les postes dits « d'exécution » sont fréquemment sacrifiés. **L'UNSA CD21 exige de la transparence : nous souhaitons connaître précisément le nombre de postes non pourvus à ce jour.**

Quel est l'objectif réel de la collectivité ? S'agit-il de maintenir un service public à la hauteur des attentes des usagers tout en respectant ses agents ? Ou assistons-nous, de façon déguisée, à un plan social invisible visant notamment à remplacer l'humain par l'Intelligence Artificielle ou visant à transférer progressivement certaines tâches au secteur privé ou encore à demander aux agents d'exercer des missions qui ne relèvent pas directement de leur métier ?

Concernant l'IA, on nous répondra qu'elle déchargera certains agents des tâches chronophages ou réduira la pénibilité. Mais ne nous méprenons pas : l'IA ne vient pas seulement « aider », elle vient remplacer. Mesdames et Messieurs les promoteurs de l'IA, ne vous croyez pas immunisés : toutes les strates de la collectivité, y compris l'encadrement, seront un jour ou l'autre impactées.

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur Général, vous vous êtes engagés dans une réduction drastique des effectifs. Quoi qu'on en dise, la déshumanisation du service public est en marche et les impacts sur nos collègues sont déjà une réalité douloureuse.

L'UNSA CD21 ne peut rester impassible face aux alertes de plus en plus nombreuses des agents. Ces derniers s'inquiètent légitimement pour leur avenir tout en subissant une charge de travail sans cesse croissante. Alors que notre société exige un service public toujours plus réactif, adapté et de proximité, il est illusoire de penser que cette mission puisse s'accomplir sans les moyens humains nécessaires.

Il est temps de cesser de considérer ce sujet sous l'unique prisme budgétaire. Si des économies doivent être réalisées, elles doivent s'opérer à tous les niveaux de la collectivité et ne peuvent reposer exclusivement sur le sacrifice de la masse salariale.

Je vous remercie pour votre attention.

Karine MILLE - Secrétaire Générale de l'UNSA CD21

JE SOUHAITE REJOINDRE L'UNSA CD21 !

JE CONSULTE LE NOUVEAU SITE INTERNET



NOUS CONTACTER



Karine MILLE
☎ 06 02 05 43 56
✉ unsa.territoires21@gmail.com



Peggy FLORICOURT
☎ 03 80 63 32 95
✉ peggy.floricourt@unsa.org



Sébastien ARMAND
☎ 03 80 63 32 03
✉ sebastien.armand@unsa-territoires.org

Nous rendre visite :

Nos bureaux sont situés au parking Gagnereau (19 Rue Ferdinand de Lesseps - rdc et 1^{er} étage).

Syndicat UNSA CD21

19 rue Ferdinand de Lesseps - 21000 Dijon
Web : unsa-cg21.over-blog.com - Facebook : [UnsaCD21](https://www.facebook.com/UnsaCD21)

